

ANNEXE N° 3

LES ASSURANCES

Comprises dans les frais fixes

- L'assurance Responsabilité Civile couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber aux élèves, aux parents d'élèves lorsqu'ils sont civilement responsables de leurs enfants, ainsi qu'à toute personne exerçant une activité bénévole en faveur de l'établissement Saint Dominique.
- L'assurance Individuelle Accident est automatique du fait de l'inscription à Saint Dominique. Le bénéfice de l'assurance individuelle s'entend pour l'année scolaire en cours.

Non incluses dans les frais fixes

Assurance chômage – décès - maladie

Sur la base des principes de solidarité qui régissent la vie de notre établissement, nous nous sommes affiliés à la **Mutuelle Saint Christophe** pour venir en aide aux familles confrontées à des difficultés financières en raison de chômage, baisse de revenus, dépôt de bilan, maladie, décès de l'un ou l'autre des répondants financiers.

Vous trouverez sur **l'ANNEXE 3 BIS** la notice d'information sur les garanties proposées et les démarches utiles.

- ♦ Le coût de cette assurance facultative s'élève à :

- Primaire et Collège	85 €
- Seconde	95 €
- 1ère – Terminale	65 €

Cette assurance facultative sera portée sur la facture de rentrée